



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 22 juin 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31

Date de la convocation  
15 juin 2017

Date d'affichage  
15 juin 2017

Objet de la délibération  
*Direction des Finances –  
Service financier –  
Affectation du résultat  
d'exploitation 2016 -Budget  
communal*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 31**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de madame Danièle RAVINAL, adjointe au maire déléguée aux finances.

**Etaients présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, LAUNAY Michel, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, MAESTRACCI Sylvie

**Procurations :**

GANDIN Frédéric donne procuration à TREQUATTRINI Pascale,  
BESSET Monique donne procuration à LAUNAY Michel,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René

**Absents :**

MANDON-BONHOMME Céline,  
LUNGERI Carine

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, la reprise anticipée du résultat de l'année 2016 a été votée par délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2017.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le compte de gestion et le compte administratif 2016 pour le budget de la commune ;

VU le budget primitif de l'exercice 2017 qui reprend les résultats de l'exercice 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que madame Danièle RAVINAL, 4<sup>ème</sup> adjointe, a été désignée pour présider la séance au cours de laquelle il est procédé au vote du compte administratif ;

**CONSIDÉRANT** que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **1 252 533,66** euros ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **CONFIRME** l'affectation du résultat d'exploitation, selon la délibération de reprise anticipée des résultats en date du 6 avril 2017, comme suit :

**AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE  
L'EXERCICE 2016.**

▪ **Détermination du résultat de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement	-	13 824 983,79 €
Recettes de fonctionnement	+	<u>14 585 258,87 €</u>
Excédent de fonctionnement	= +	760 275,08 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+	492 258,58 €
<b>Résultat d'exploitation à affecter (002)</b>	<b>= +</b>	<b>1 252 533,66 €</b>

▪ **Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :**

Dépenses d'investissement	-	2 661 305,39 €
Recettes d'investissement	+	<u>1 714 853,17 €</u>
Excédent d'investissement	= -	946 452,22 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	+	<u>64 247,27 €</u>
Résultat d'investissement cumulé (001)	= -	882 204,95 €

Restes à réaliser - dépenses	-	623 706,33 €
Restes à réaliser - recettes	+	<u>1 456 845,75 €</u>
Solde restes à réaliser	= +	833 139,42 €

**Besoin de financement de la section d'investissement (1068) = - 49 065,83 €**

Le besoin de financement de la section d'investissement, c'est-à-dire le solde d'exécution négatif d'investissement corrigé du solde excédentaire des restes à réaliser, s'élève donc à 49 065,83 €.

**Affectation du résultat 2016 : 1 252 533,66 € soit,**

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| ➤ <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> | <b>49 065,83 €</b>    |
| ➤ <b>Report en exploitation R 002</b>                     | <b>1 203 468,13 €</b> |

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

L'adjointe au maire déléguée  
aux finances  
Danièle RAVINAL  
Présidente de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

27 JUIN 2017  
29 JUIN 2017





# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 22 juin 2017

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31
Date de la convocation 15 juin 2017		
Date d'affichage 15 juin 2017		
Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service financier – Approbation du compte de gestion 2016 – Budget communal</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 31</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de madame Danièle RAVINAL, adjointe au maire déléguée aux finances.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHÉ Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, LAUNAY Michel, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, MABSTRACCI Sylvie

**Procurations :**

GANDIN Frédéric donne procuration à TREQUATTRINI Pascale,  
BESSET Monique donne procuration à LAUNAY Michel,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René

**Absents :**

MANDON-BONHOMME Céline,  
LUNGERI Carine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable municipal établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion présente la situation générale des opérations de la gestion en distinguant :

- la situation au début de la gestion, établie sous la forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion,
- la situation à la fin de la gestion, établie sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- les résultats de celui-ci,
- les recouvrements effectués et les restes à recouvrer,
- les dépenses faites et les restes à payer,
- les crédits annuels,
- l'excédent définitif des recettes.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour procéder au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-31, D.2343-2 et D.2343-3, relatifs au compte administratif et au compte de gestion ;

**CONSIDÉRANT** que madame Danièle RAVINAL, 4<sup>ème</sup> adjointe, a été désignée pour présider la séance au cours de laquelle il est procédé au vote du compte administratif ;

**CONSIDÉRANT** la présentation du budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable municipal, monsieur BELLUOT, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**CONSIDÉRANT** que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**CONSIDÉRANT** que le montant des recettes et des dépenses ainsi que le montant des résultats du compte de gestion sont conformes à ceux apparaissant sur le compte administratif de la commune de Solliès-Pont ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le comptable municipal, ci-dessus nommé, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

L'adjointe au maire déléguée

aux finances  
Danièle RAVINAL  
Présidente de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

27 JUN 2017  
29 JUN 2017





# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 22 juin 2017

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	30
Date de la convocation 15 juin 2017		
Date d'affichage 15 juin 2017		
Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service financier – Vote du compte administratif 2016 – Budget communal</i>		
M le maire se retire et ne participe pas au vote		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 30</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de madame Danièle RAVINAL, adjointe au maire déléguée aux finances.

**Étaient présents :**

COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Darel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, LAUNAY Michel, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, MAESTRACCI Sylvie

**Procurations :**

GANDIN Frédéric donne procuration à TREQUATTRINI Pascale,  
BESSET Monique donne procuration à LAUNAY Michel,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René

**Absents :**

GARRON André,  
MANDON-BONHOMME Céline,  
LUNGERI Carine

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif, sur lequel le conseil municipal est appelé à délibérer, présente, par colonne distincte et dans l'ordre des chapitres et des articles du budget :

En recettes :

- 1° La nature des recettes ;
- 2° Les évaluations du budget ;
- 3° La fixation définitive des sommes à recouvrer d'après les titres justificatifs.

En dépenses :

- 1° Les articles de dépenses du budget ;
- 2° Le montant des crédits ;
- 3° Les crédits ou portions de crédits à annuler, faute d'emploi dans les délais prescrits.

Le compte administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour procéder au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-31 et D.2342-11 relatifs au compte administratif et au compte de gestion ;

**CONSIDÉRANT** que madame Danièle RAVINAL, 4<sup>ème</sup> adjointe a été désignée pour présider la séance au cours de laquelle il est procédé au vote du compte administratif ;

**CONSIDÉRANT** que le docteur André GARRON, maire, s'est retiré avant les opérations de vote du compte administratif ;

**DELIBÉRANT** sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable de la commune ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **APPROUVE** le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultats reportés	0,00	64 247,27	0,00	492 258,58	0,00	556 505,85
opérations de l'exercice	2 661 305,39	1 714 853,17	13 824 983,79	14 585 258,87	16 486 289,18	16 300 112,04
<b>totaux</b>	<b>2 661 305,39</b>	<b>1 779 100,44</b>	<b>13 824 983,79</b>	<b>15 077 517,45</b>	<b>16 486 289,18</b>	<b>16 856 617,89</b>
résultats de clôture	<b>882 204,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 252 533,66</b>	<b>0,00</b>	<b>370 328,71</b>
RAR	623 706,33	1 456 845,75	0,00	0,00	623 706,33	1 456 845,75
Totaux cumulée	1 505 911,28	1 456 845,75	0,00	1 252 533,66	623 706,33	1 827 174,46
Résultats définitifs	<b>40 065,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 252 533,66</b>	<b>0,00</b>	<b>1 203 468,13</b>

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

L'adjointe au maire déléguée  
aux finances

Danièle RAVINAL  
Présidente de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du



27 JUIN 2017  
29 JUIN 2017





VILLE DE SOLLIÈS-PONT

# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## RAPPORT DE PRESENTATION

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune au cours de l'année.

Ainsi le compte administratif 2016 a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 21 janvier 2016 ;
- Le vote du budget primitif intervenu le 3 mars 2016 ;
- Les décisions modificatives adoptées au cours de l'année 2016.

Le vote sur le compte administratif est concomitant à celui sur le compte de gestion tenu par le comptable public municipal. Le conseil municipal peut ainsi constater, pour les parties communes de ces deux documents, la parfaite concordance des résultats.

Dans ce rapport sont examinés successivement les niveaux de réalisation des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les résultats. Les dépenses et les recettes font également l'objet d'une comparaison avec le compte administratif 2015 afin d'illustrer les différentes évolutions.

## 1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
<b>Réalisations exercice</b>	fonctionnement	13 824 983,79	14 585 258,87
	investissement	2 661 305,39	1 714 853,17

<b>Reports N-1</b>	fonctionnement	-	492 258,58
	investissement	-	64 247,27

<b>Total</b>	16 486 289,18	16 856 617,89
--------------	---------------	---------------

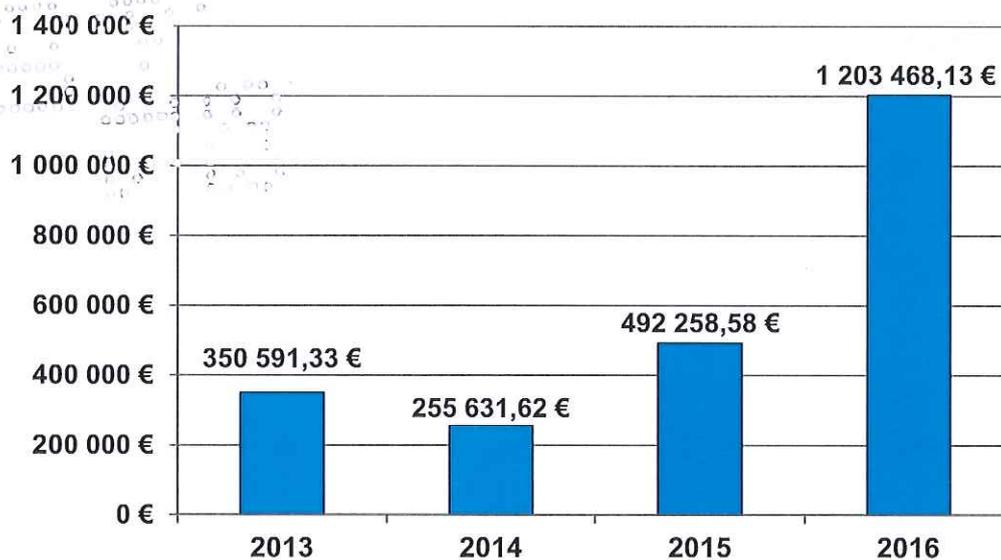
<b>Restes à réaliser</b>	investissement	623 706,33	1 456 845,75
--------------------------	----------------	------------	--------------

<b>résultat cumulé</b>	fonctionnement	13 824 983,79	15 077 517,45
	investissement	3 285 011,72	3 235 946,19

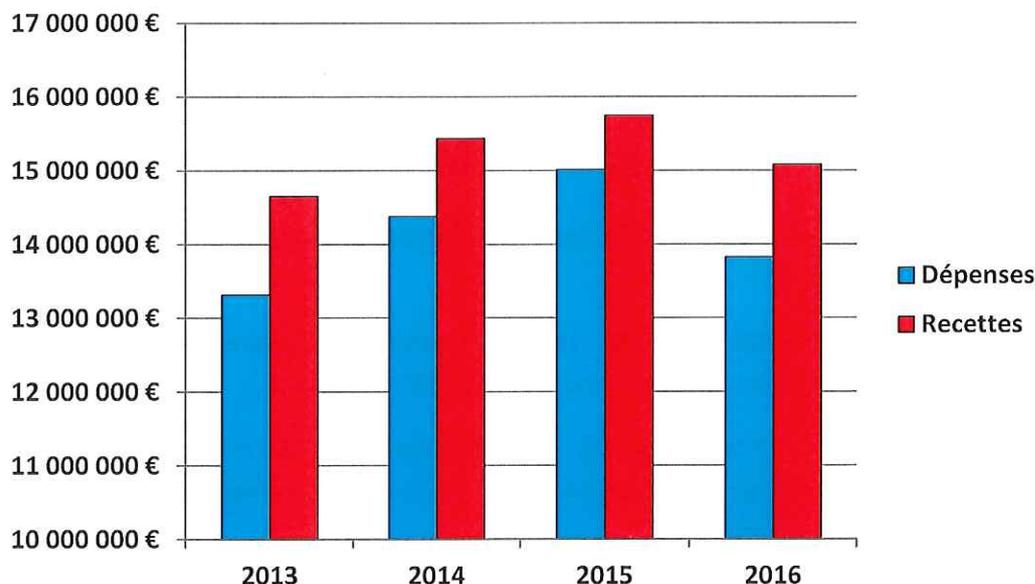
<b>Total</b>	17 109 995,51	18 313 463,64
--------------	---------------	---------------

<b>solde à reporter n+1</b>		<b>1 203 468,13</b>
-----------------------------	--	---------------------

### Evolution de l'excédent global à reporter



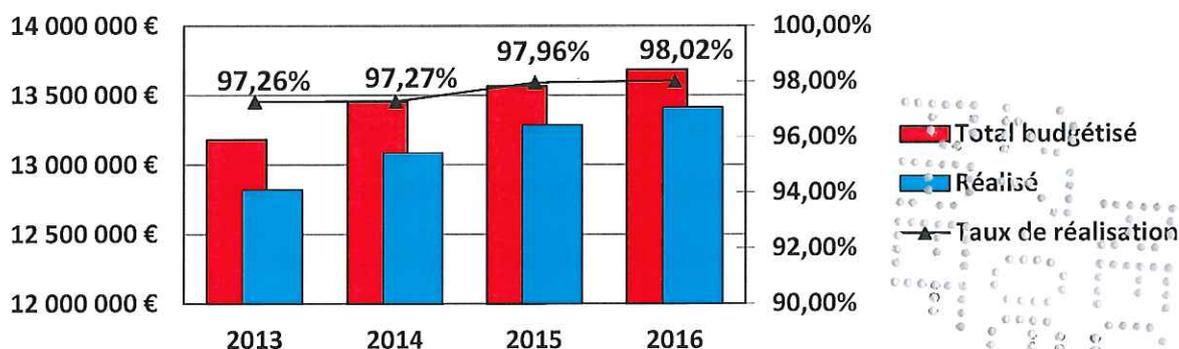
## 2. SECTION DE FONCTIONNEMENT



Le solde de fonctionnement 2016 de 1.252.534 € permet de combler le déficit de la section d'investissement à hauteur de 49.066 € et de reporter un excédent global de 1.203.468 € au BP 2017 contre 492.259€ en 2015.

### 2.1. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement	Prévu 2016	Réalisé 2016	%	Taux de réalisation	Réalisé 2015	Evolution 2015/2016
011 - Charges à caractère général	2 538 932,00	2 416 116,97	18,01%	95,16%	2 411 880,61	0,18%
012 - Charges de personnel	9 167 300,00	9 046 448,58	67,45%	98,68%	9 103 000,22	-0,62%
014 - Atténuation de produits	193 500,00	193 441,00	1,44%	99,97%	91 799,00	110,72%
65 - Autres charges de gestion courante	1 351 990,00	1 329 526,15	9,91%	98,34%	1 312 710,29	1,28%
66 - Charges financières	333 800,00	329 736,41	2,46%	98,78%	349 216,62	-5,58%
67 - Charges exceptionnelles	19 710,00	18 675,72	0,14%	94,75%	17 280,10	8,08%
68 - Dotation aux provisions	78 110,00	78 110,00	0,58%	100,00%	0,00	-
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>13 683 342,00</b>	<b>13 412 054,83</b>	<b>100,00%</b>	<b>98,02%</b>	<b>13 285 886,84</b>	<b>0,95%</b>
<b>Total dépenses d'ordre de fonct.</b>	<b>798 462,00*</b>	<b>412 928,96</b>	<b>-</b>	<b>51,72%</b>	<b>1 723 089,55</b>	<b>-76,04%</b>
<b>Total dépenses de fonct.</b>	<b>14 481 804,00</b>	<b>13 824 983,79</b>	<b>-</b>	<b>95,46%</b>	<b>15 008 976,39</b>	<b>-7,89%</b>

\* Dont 023 Virement à la section d'investissement : 393 562,00 € (non exécuté).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont maîtrisées et n'augmentent que de 0,95% (l'objectif d'évolution de la dépense locale fixé par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 étant de 1,30% en 2016).

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général :**

Ce chapitre comprend notamment les charges afférentes aux fluides, aux fournitures, aux divers contrats de maintenance et aux frais de télécommunication. Il présente une certaine stabilité (+0,18% par rapport à 2015) :

- Les dépenses de fournitures et de fluides ainsi que des dépenses d'entretien et de maintenance restent équivalentes à celles de 2015 ;
- Augmentation des assurances : +36% (+20.239€) : rupture du contrat par l'assureur suite à un gros dégât. Un nouveau contrat plus onéreux a donc été passé pour l'année 2016 seulement ;
- Augmentation des contrats : +227% (+56.229€) : contrats d'entretien du château + externalisation du ménage pour certains bâtiments communaux (diminution des dépenses de personnel mais augmentation des charges générales en contrepartie) ;
- Diminution du budget fêtes et cérémonies, des publications et des frais de télécommunications.

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel :**

Elles sont en baisse par rapport à 2015 (-56.552€). En effet, la commune s'est engagée dans une démarche de resserrement des dépenses de personnel :

- Non remplacement de certains agents quittant la collectivité : quatre départs à la retraite en 2016 (deux non remplacés + deux remplacés dont un en interne) et non renouvellement de deux contrats aidés.
- Police municipale : réorganisation du service (quatre agents ont muté en 2016 sur d'autres collectivités. Seulement, trois agents ont été recrutés pour les remplacer) et du temps de travail.
- Restriction des heures supplémentaires : -54.000€ en 2016 par rapport à 2015.

Toutefois, certaines charges supplémentaires sont venues alourdir les dépenses de personnel :

- La modernisation du parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) ;
- L'augmentation du point d'indice de +0,6% au 1er juillet 2016 ;
- L'augmentation des cotisations patronales (Ircantec +0,12% ; CNRACL +0,10% ; URSSAF +0,05%).

➤ **Chapitre 014 – Atténuation de produits :**

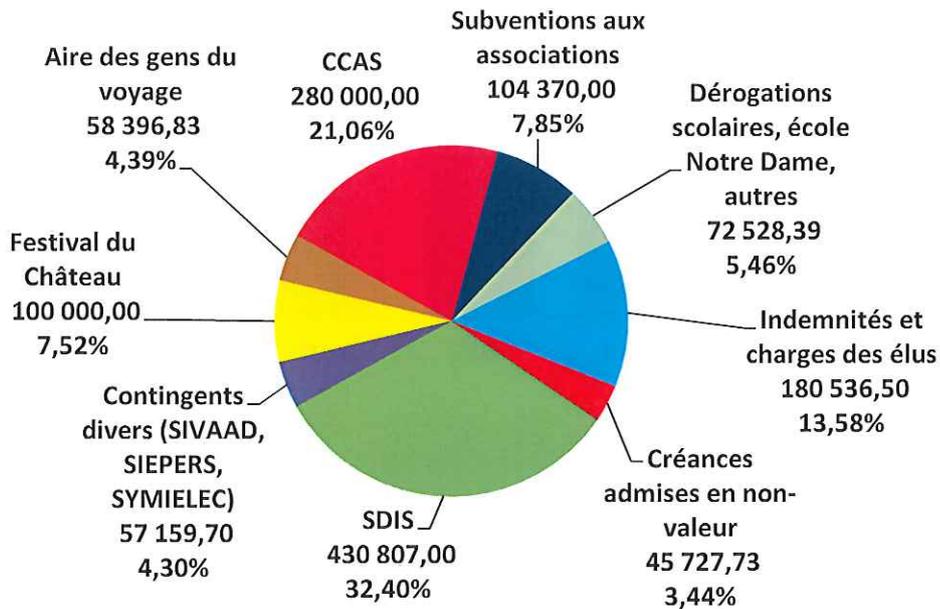
Ce chapitre comporte la contribution de la ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) ainsi que les remboursements de taxes sur les terrains devenus constructibles (restitution pour dépôts de permis de construire).

Le FPIC a fortement augmenté en 2016 pour atteindre 114.993€ contre 55.122€ en 2015, soit une augmentation de 109%. Le remboursement des taxes sur les terrains devenus constructibles s'élève à 78.448€ (36.677€ en 2015).

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :**

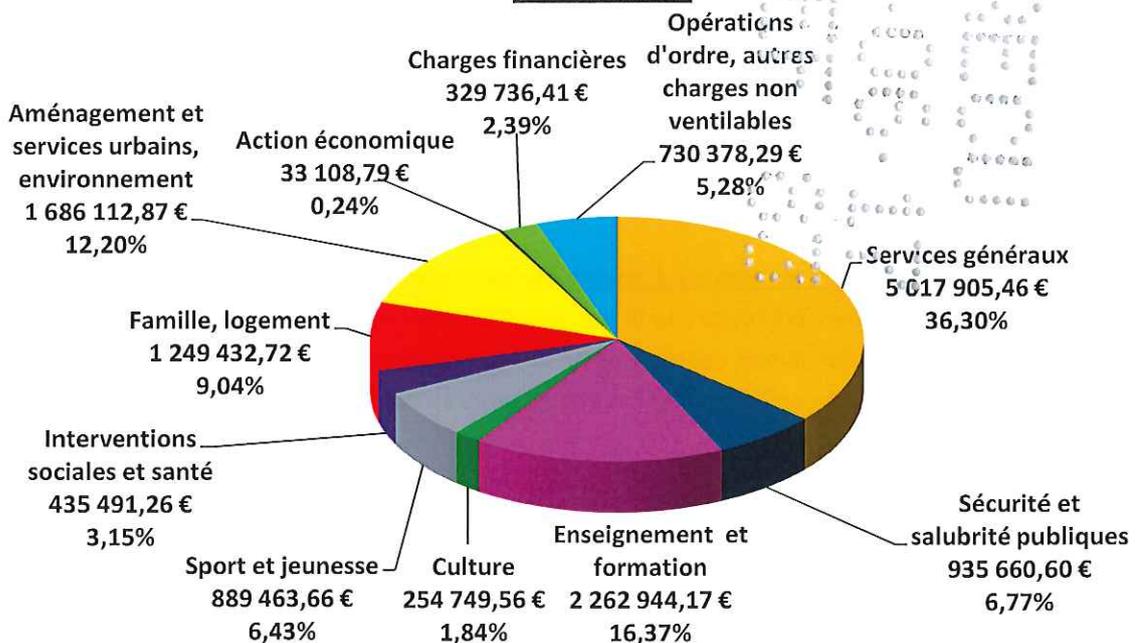
Elles sont relativement stables par rapport à 2015 (+1,28%). Les créances admises en non-valeur sont élevées en raison de la reprise sur provision de 42.600€ concernant les astreintes irrécouvrables de M. Omar REDDAD.

### Répartition des autres charges de gestion courante

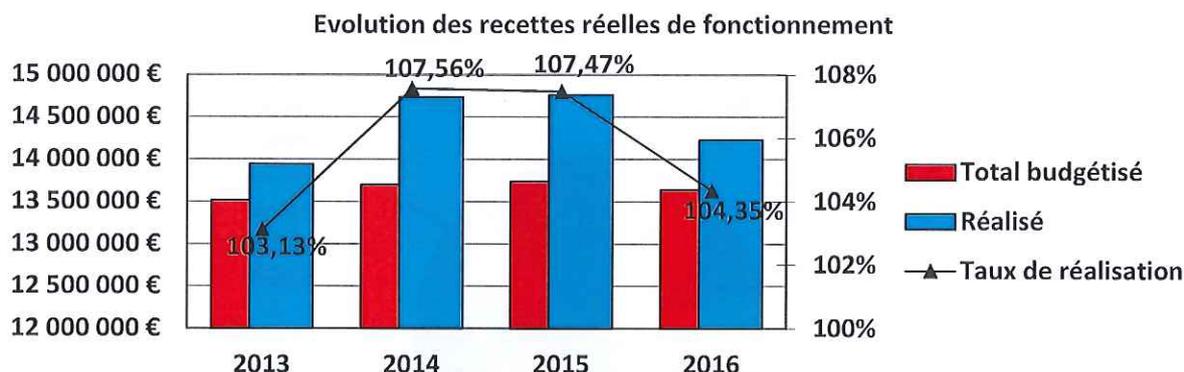


- **Chapitre 66 – Charges financières** : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.
- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** : Ce chapitre comprend essentiellement les classes transplantées.
- **Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions** : Il s'agit d'une provision de 78.110€ constituée dans le cadre de la nouvelle contribution de 665.000€ votée par le SDIS en 2015 (délibération annulée par le tribunal administratif en décembre 2016, la provision sera donc reprise au BP 2017).
- **Chapitre 042 – Opérations d'ordre** : Elles sont composées des diverses écritures d'amortissement.

### Dépenses de fonctionnement 2016 par fonction



## 2.2. Recettes de fonctionnement



Recettes de fonctionnement	Prévu 2016	Réalisé 2016	%	Taux de réalisation	Réalisé 2015	Evolution 2015/2016
013 - Atténuation de charges	185 000,00	338 001,67	2,38%	182,70%	364 474,72	-7,26%
70 - Produits des services	1 042 130,00	1 108 930,45	7,79%	106,41%	990 637,75	11,94%
73 - Impôts et Taxes	8 896 500,00	9 115 522,80	64,06%	102,46%	8 922 658,12	2,16%
74 - Dotations et participations	3 339 315,00	3 474 464,98	24,42%	104,05%	3 538 382,64	-1,81%
75 - Produits de gestion courante	50 600,42	48 777,33	0,34%	96,40%	48 847,89	-0,14%
77 - Produits exceptionnels	81 500,00	102 115,62	0,72%	125,30%	898 206,88	-88,63%
78 - Reprise sur provisions	42 600,00	42 600,00	0,30%	100,00%	0,00	-
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>13 637 645,42</b>	<b>14 230 412,85</b>	<b>100,00%</b>	<b>104,35%</b>	<b>14 763 208,00</b>	<b>-3,61%</b>
<b>Total recettes d'ordre de fonct.</b>	<b>351 900,00</b>	<b>354 846,02</b>	-	<b>100,84%</b>	<b>724 346,91</b>	<b>-51,01%</b>
<b>Total recettes de fonct.</b>	<b>13 989 545,42</b>	<b>14 585 258,87</b>	-	<b>104,26%</b>	<b>15 487 554,91</b>	<b>-5,83%</b>
<b>Excédent reporté N-1</b>		<b>492 258,58</b>				

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 104%. Ce dépassement des prévisions budgétaires en matière de recettes répond au principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes dites « certaines ».

### ➤ Chapitre 013 - Atténuations de charges :

Ce chapitre correspond aux remboursements du personnel en arrêt maladie (longue durée, accident du travail) ainsi qu'à la participation de l'État dans le cadre des contrats aidés. Il s'agit de recettes difficilement prévisibles. Le réalisé 2016 est légèrement inférieur à celui de 2015.

### ➤ Chapitre 70 - Produits des services du domaine et des ventes diverses :

Ce chapitre comprend principalement les produits des services petite enfance, jeunesse, NAPS et de la restauration scolaire. Les ventes de produits et autres redevances du domaine présentent une augmentation de près de 12% par rapport au CA 2015 en conséquence de l'augmentation des tarifs au cours de l'année 2016.

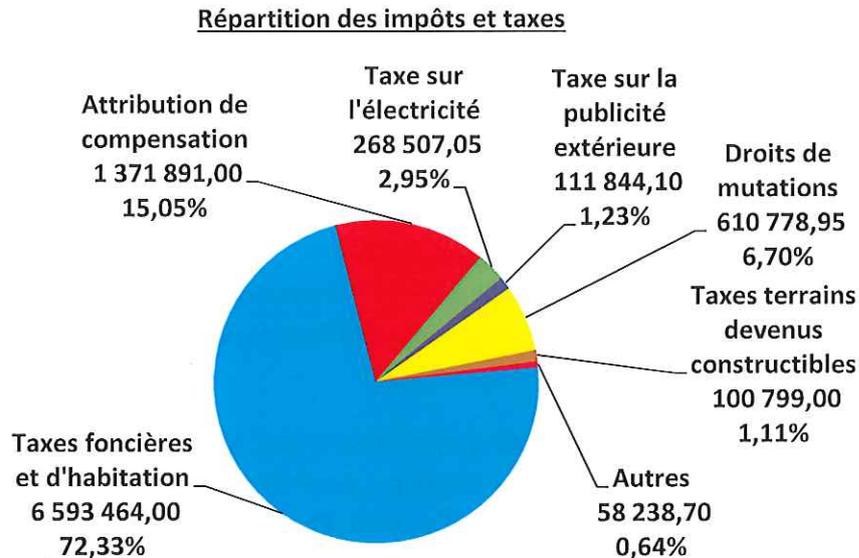
### ➤ Chapitre 73 - Impôts et taxes :

Ce chapitre est relativement stable par rapport à l'année 2015.

Les impôts et taxes sont constitués à 72% par les produits des contributions directes locales. Ceux-ci sont en diminution (6.593.464€ en 2016 contre 6.630.086€ en 2015). Par ailleurs, les prévisions établies par les services fiscaux pour l'année 2016 étaient supérieures aux sommes réellement perçues à hauteur de 66.958€ :

- Taxe d'habitation : -36.333€ (diminution due à la remise en place de l'exonération sur les faibles revenus) ;
- Taxe sur le foncier bâti : +25.675€ ;
- Taxe sur le foncier non bâti : -56.300€ (diminution due à la modification de la loi concernant la majoration des valeurs locatives sur les terrains constructibles non bâtis).

Les taxes additionnelles sur les droits de mutation progressent quant à elles de plus de 55% (610.779€ en 2016 contre 392.946€ en 2015).



➤ **Chapitre 74 -Dotations et participations :**

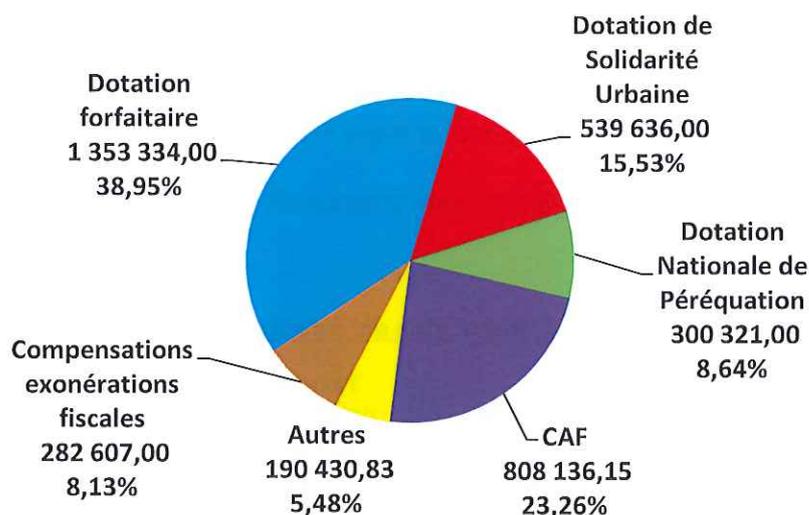
Ce chapitre est composé pour 63% par la dotation globale de fonctionnement. La commune perd 318.135€ en 2016 par rapport à 2015 :

- Part forfaitaire de la DGF : -290.109€ par rapport à 2015 (-18%) soit -258.850€ au titre de la contribution au redressement économique et -31.259€ suite à une diminution de la population ;
- Dotation de solidarité urbaine (DSU) : +5.343€ ;
- Dotation nationale de péréquation (DNP) :-33.369€.

Les compensations versées par l'État au titre des exonérations de fiscalité baissent de 51.966€ par rapport à 2015 en raison de l'imposition des personnes à faibles revenus en 2015 (les revenus modestes qui étaient auparavant exonérées et donc pour lesquels nous recevions des compensations, ont été imposés en 2015. L'Etat est finalement revenu en arrière et a remboursé ces ménages mais n'a pas versé aux collectivités en 2016 les compensations correspondantes, ces personnes étant censées être imposables au moment du calcul des compensations. Les compensations perçues en 2016 correspondent à l'imposition de 2015).

La commune a perçu 808.136€ de la caisse des allocations familiales, soit 286.726€ de plus qu'en 2015. Ces participations concernent le multi-accueil et le service jeunesse.

### Répartition des dotations et participations



➤ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :**

Il s'agit essentiellement des loyers perçus (locaux de la Trésorerie, ancien local des titres sécurisés etc.), des indemnités reçues dans le cadre de jugements ainsi que des différents sponsors.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels :**

Il s'agit principalement du remboursement de divers sinistres par les assurances à hauteur de 49.700€ et du remboursement d'EDF concernant des factures litigieuses pour 46.500€ (factures payées puis remboursées). Ce chapitre présente une nette diminution par rapport à 2015. En effet, de nombreuses cessions avaient eu lieu en 2015 : l'ancienne mairie pour 478.000€, les Aiguiers pour 300.000€ et le bâtiment Arène pour 80.000€.

➤ **Chapitre 78 – Reprise sur provision :**

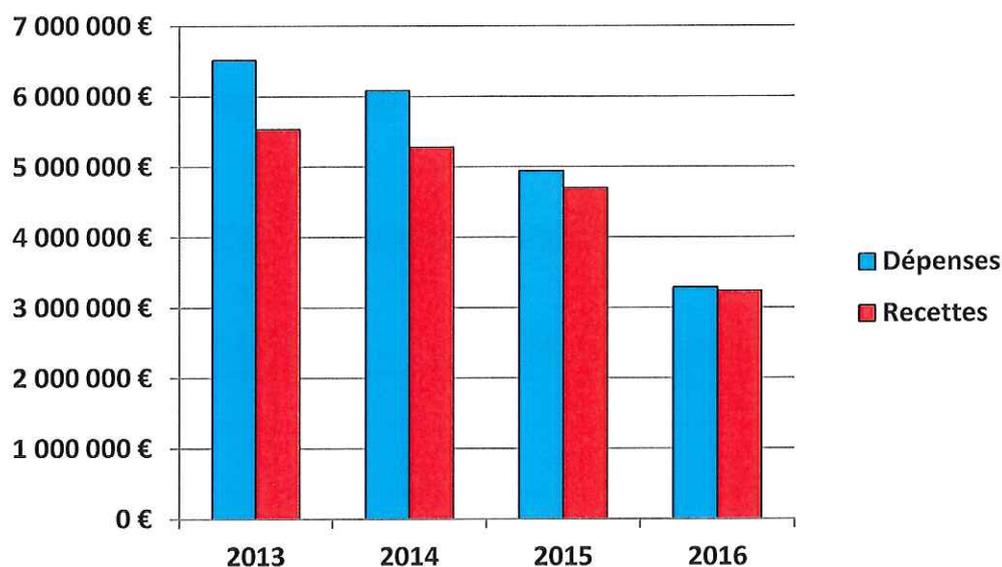
Monsieur Omar REDDAD, dont le commerce était situé 63 rue de la République, avait apposé et maintenu une enseigne en infraction avec le code de l'environnement. Des astreintes avaient été émises à son encontre pour un montant total de 42.600€. Une provision avait donc été constituée à titre de précaution par la commune en 2013. En raison de l'irrecouvrabilité de la totalité de la somme, la commune a dû effectuer une reprise sur provision afin de procéder son admission en non-valeur.

➤ **Chapitre 042 - Recettes d'ordre :**

Elles sont essentiellement constituées des travaux en régie. Il s'agit des travaux effectués par le personnel communal correspondant à des dépenses d'immobilisations (travaux neufs). Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement (des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie).

➤ **Excédent reporté N-1 :** Il s'agit du résultat cumulé de l'exercice 2015, reporté sur l'exercice 2016.

### 3. SECTION D'INVESTISSEMENT



Le solde d'exécution 2015 de la section d'investissement de 64.247€, l'excédent ordinaire 2015 de 492.259€ intégralement viré à la section d'investissement au budget 2016, et le resserrement des dépenses de fonctionnement en 2016, ont permis à la commune de réaliser des dépenses d'équipement à hauteur de 1.559.987€ (+623.706€ de restes à réaliser).

L'objectif de maintenir l'investissement à un niveau satisfaisant malgré la diminution des dotations est donc atteint.

#### 3.1. Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	Prévu 2016	Réalisé 2016	Taux de réalisation	Restes à réaliser
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>2 811 175,00</b>	<b>1 559 987,26</b>	<b>55,49%</b>	<b>623 706,33</b>
20 - Immobilisations incorporelles (logiciels, études)	192 975,26	49 523,34	25,66%	100 677,00
204 - Subventions d'équipement versées	359 183,20	57 449,00	15,99%	274 321,40
21 - Immobilisations corporelles (achats)	436 643,98	317 487,75	72,71%	81 511,91
23 - Immobilisations en cours (travaux)	1 622 372,56	953 752,19	58,79%	167 196,02
Opérations	200 000,00	181 774,93	90,89%	0,00
<b>10 - Dotations fonds divers et réserves</b>	<b>10 000,00</b>	<b>8 332,00</b>	<b>83,32%</b>	<b>0,00</b>
<b>16 - Remboursement des emprunts</b>	<b>737 000,00</b>	<b>736 191,11</b>	<b>99,89%</b>	<b>0,00</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 558 175,00</b>	<b>2 304 510,37</b>	<b>64,77%</b>	<b>623 706,33</b>
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>441 149,00</b>	<b>356 795,02</b>	<b>80,88%</b>	<b>0,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 999 324,00</b>	<b>2 661 305,39</b>	<b>66,54%</b>	<b>623 706,33</b>

##### ➤ Chapitres 20/204/21/23/opérations - dépenses d'équipement :

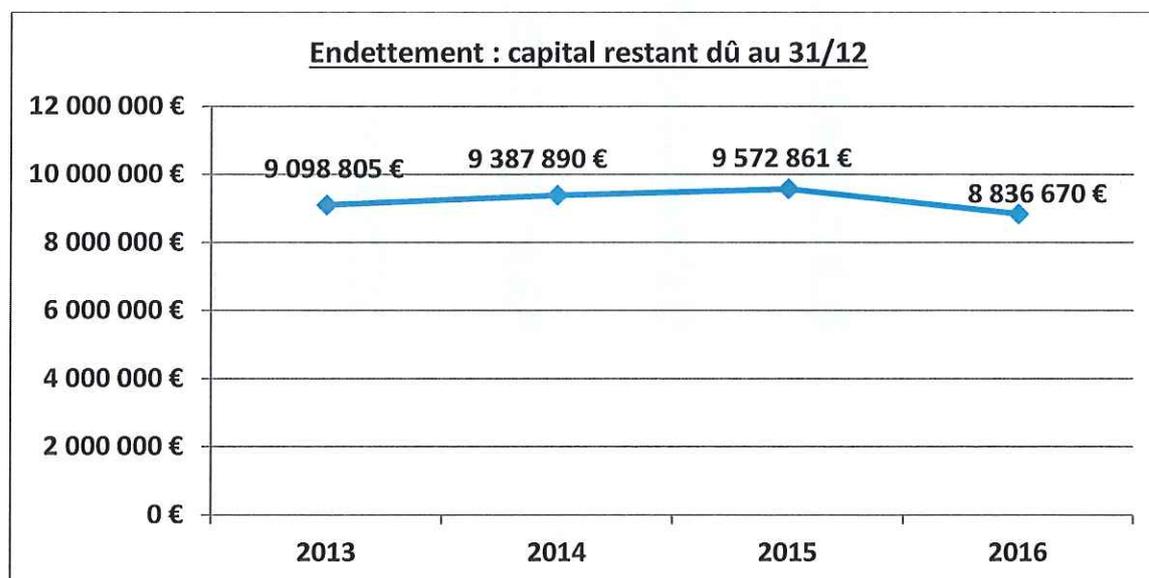
Dans un contexte difficile, les économies réalisées en fonctionnement, ainsi que le solde d'investissement reporté positif en 2015, ont permis de maintenir un niveau d'investissement quasi équivalent à celui de 2015 :

- Dépenses d'équipement 2016 : 1.559.987,26€ + 623 706,33€ de restes à réaliser soit 2.183.693,59€ ;
- Dépenses d'équipement 2015 : 1.992.305,31€ + 367.744,58€ de restes à réaliser soit 2.360.049,89€.

**Dépenses d'équipement par secteur (chapitres confondus) : Voir l'état joint en annexe.**

➤ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves** : Ce chapitre comprend uniquement un remboursement exceptionnel de taxes d'aménagement.

➤ **Chapitre 16 – Emprunts** : Il s'agit du remboursement du capital des emprunts de la commune. Il s'élève à 736.191€ en 2016 contre 615.029€ en 2015.



L'endettement de la commune est relativement stable. Toutefois, il est important de souligner qu'il n'a pas réellement diminué en 2016. En effet, l'encours au 31/12/2016 ne tient pas compte de l'emprunt souscrit en 2016 (contrat signé en décembre 2016, les fonds seront débloqués en 2017 dans un souci d'économie). L'emprunt est donc inscrit en reste à réaliser.

L'endettement de la commune est nettement inférieur à celui des communes de même strate :

- Encours de dette sur les recettes réelles de fonctionnement : 62,10% contre 72,90% pour les communes de même strate ;
- Encours de dette par habitant : 771€/habitant contre 957€/habitant pour les communes de même strate.

Il faudrait à la commune un peu moins de huit ans d'épargne brut pour rembourser l'intégralité de son encours.

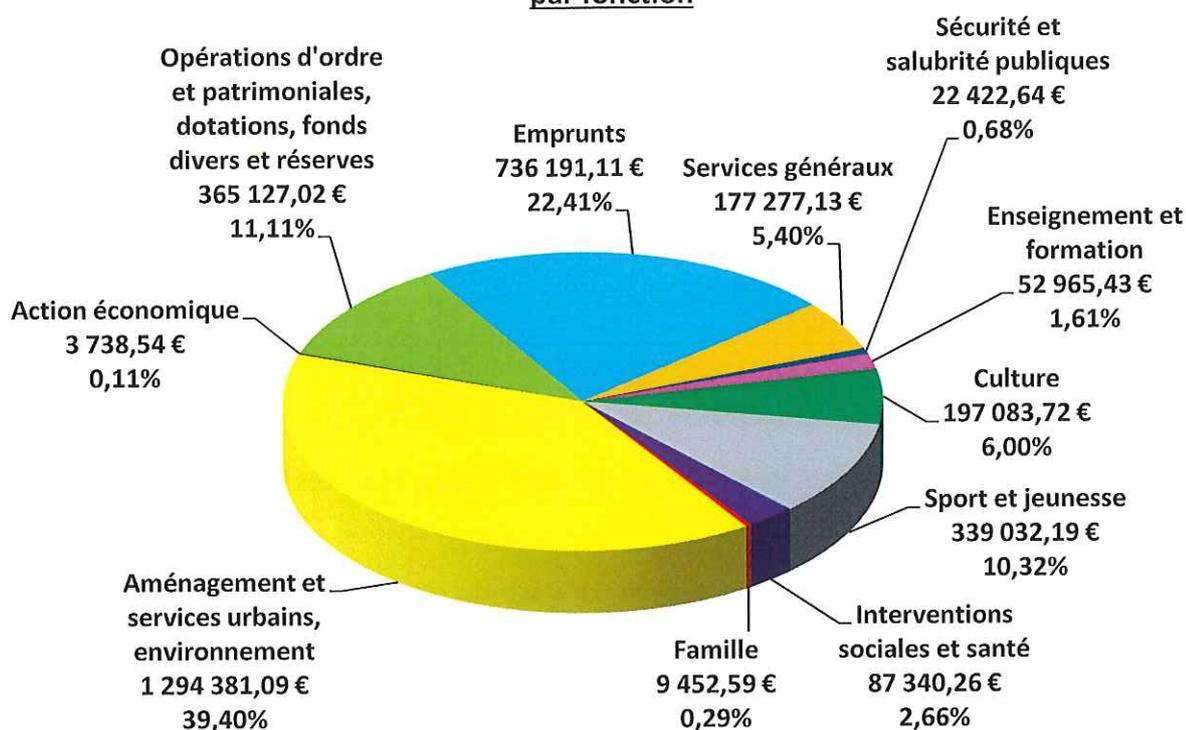
➤ **Chapitre 040/041 – Opérations d'ordre/patrimoniales** : Ces opérations d'ordre sont composées des diverses écritures d'amortissement.

➤ **Restes à réaliser (cf. détail en annexe) :**

Les dépenses d'équipement n'ayant pu être réalisées ou mandatées en 2016 sont :

- Participation à l'aire des gens du voyage : 42.647€
- Aménagement (subventions façades, étude les Laugiers Sud, OPAH, création de la ZAC) : 231.210,40€
- Achats et matériels divers : 61.667,62€
- Travaux – bâtiments : 5.997,60€
- Travaux – voirie : 250.183.72€
- Acquisitions : 31.999,99€

### Dépenses d'investissement 2016 par fonction



### 3.2. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	Prévu 2016	Réalisé 2016	Taux de réalisation	Restes à réaliser
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>1 784 835,75</b>	<b>545 688,97</b>	<b>30,57%</b>	<b>856 845,75</b>
13 - Subventions d'investissement	589 885,75	534 899,86	90,68%	56 845,75
16 - Emprunts	1 187 000,00	0,00	0,00%	800 000,00
204 - Subventions d'équipements versées	0,00	2 834,99	-	0,00
21 - Immobilisations corporelles	7 950,00	7 954,12	100,05%	0,00
<b>Recettes financières</b>	<b>1 262 529,98</b>	<b>754 286,24</b>	<b>59,74%</b>	<b>600 000,00</b>
10 - FCTVA et TLE	420 578,42	512 334,68	121,82%	0,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	241 951,56	241 951,56	100,00%	0,00
024 - Produits des cessions	600 000,00	0,00	0,00%	600 000,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 047 365,73</b>	<b>1 299 975,21</b>	<b>42,66%</b>	<b>1 456 845,75</b>
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>887 711,00*</b>	<b>414 877,96</b>	<b>46,74%</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 935 076,73</b>	<b>1 714 853,17</b>	<b>43,58%</b>	<b>1 456 845,75</b>
<b>Solde d'exécution positif N-1</b>		<b>64 247,27</b>		

\*Dont 021 Virement de la section de fonctionnement : 393 562,00 € (non exécuté).

➤ **Solde d'exécution positif N-1** : Il s'agit de l'excédent de la section d'investissement cumulé de l'exercice 2015, reporté sur l'exercice 2016 (hors restes à réaliser).

➤ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** : Ce chapitre regroupe l'ensemble des subventions et fonds de concours encaissés.

Organismes	Objets	Montants
CCVG	Pôle administratif et culturel	45 810,00
CCVG	Pelouse synthétique stade J. Murat	91 620,00
Département	Pôle administratif et culturel	130 000,00
Département	Voirie - avenue de la liberté	79 594,65
DETR	Pôle administratif et culturel	137 545,51
Région	Pôle administratif et culturel	13 712,30
Etat	Amendes de police	33 321,00
FIPHFP	Fauteuil ergonomique	1 030,85
FIPD	Gilets pare-balles	1 000,00
COPEO	Pôle administratif et culturel (travaux économie d'énergie)	1 265,55
<b>Total</b>		<b>534 899,86</b>

➤ **Chapitre 16 – Emprunts** : Un emprunt de 800.000€ a été contracté en 2016. Les fonds n'ayant pas été versés avant le 1er janvier 2017, l'emprunt figure en restes à réaliser.

➤ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées** : Il s'agit du remboursement d'un trop perçu dans le cadre de travaux par le Symielec.

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** : Il s'agit du remboursement d'une retenue de garantie dans le cadre de la construction de la cuisine centrale.

➤ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves** : Ce chapitre est composé de :

- La taxe d'aménagement à hauteur de 140.165€ (montant stable par rapport à 2015) ;
- Du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée à hauteur de 372.170€. Le FCTVA est en légère diminution en 2016 en raison de la baisse des dépenses d'équipement en 2015 (1.992.305€ contre 2.497.201€ en 2014).

➤ **Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés** : Il s'agit du besoin de financement de la section d'investissement de 2016 (y compris les restes à réaliser).

➤ **Chapitre 040/041 – Opérations d'ordre/patrimoniales** : Ces opérations d'ordre sont composées des diverses écritures d'amortissement.

➤ **Restes à réaliser** : Les crédits inscrits en restes à réaliser correspondent à des recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (en attente du versement des différents organismes) :

Organismes	Objets	Montants
ANAH	OPAH 2015	9 600,00
ANAH	OPAH 2016	10 000,00
CCVG	Extension zone de la Poulasse	6 250,00
DETR	Accessibilité école F. Mistral	18 000,00
EPFR	Les Laugiers sud	12 995,75
Caisse des Dépôts	Emprunt	800 000,00
Logis Familial Varois	Cession Molins	600 000,00
<b>Total</b>		<b>1 456 845,75</b>

## 4. RESULTATS

### Résultat de la section de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	+14 230 412,85
Dépenses réelles de fonctionnement	-13 412 054,83
<b>Solde sur opérations réelles</b>	<b>+818 358,02</b>

Recettes d'ordre (travaux en régie + autres)	+354 846,02
Dépenses d'ordre (dotations aux amortissements)	-412 928,96
<b>Solde sur opérations d'ordre</b>	<b>-58 082,94</b>

<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>+760 275,08</b>
--	--------------------

<b>Excédent de fonctionnement reporté 2015</b>	<b>+492 258,58</b>
--	--------------------

<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>+1 252 533,66</b>
--------------------------------	----------------------

### Résultat de la section d'investissement

Recettes réelles d'investissement	+1 299 975,21
Dépenses réelles d'investissement	-2 304 510,37
<b>Solde sur opérations réelles</b>	<b>-1 004 535,16</b>

Recettes d'ordre (amortissements)	+414 877,96
Dépenses d'ordre (travaux en régie + autres)	-356 795,02
<b>Solde sur opérations d'ordre</b>	<b>+58 082,94</b>

<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>-946 452,22</b>
--	--------------------

<b>Excédent d'investissement reporté 2015</b>	<b>+64 247,27</b>
---	-------------------

<b>Déficit d'investissement</b>	<b>-882 204,95</b>
---------------------------------	--------------------

Recettes reportées	+1 456 845,75
Dépenses reportées	623 706,33
<b>Solde restes à réaliser</b>	<b>+833 139,42</b>

<b>Besoin de financement</b>	<b>-49 065,53</b>
------------------------------	-------------------

### Affectation du résultat 2016 sur l'exercice 2017

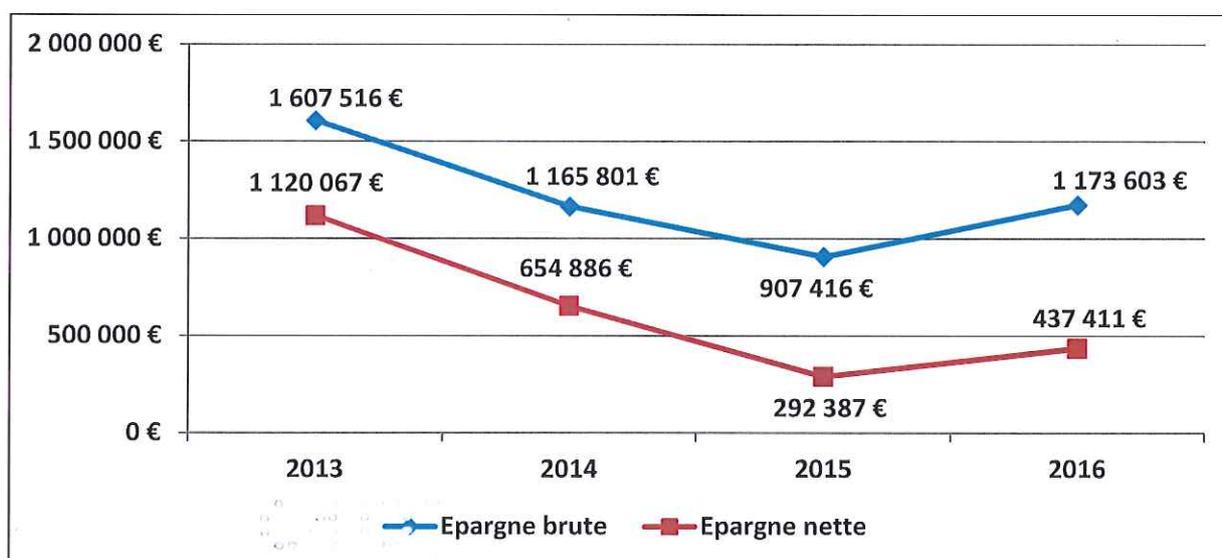
<b>Excédent de clôture de fonctionnement</b>	<b>+1 252 533,66</b>
--	----------------------

<b>Besoin de financement investissement</b>	<b>-49 065,53</b>
<b>Affectation compte 1068</b>	

<b>Report du solde du résultat au BP 2017</b>	<b>+1 203 468,13</b>
---	----------------------

## 5. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion	BP 2016 (hors décisions modificatives)	CA 2016	Ecart
Recettes réelles de fonctionnement (dont travaux en régie)	13 726 615	14 507 547	780 932
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	12 892 012	13 004 432	112 420
<b>Marge brute</b>	<b>834 603</b>	<b>1 503 116</b>	<b>668 512</b>
Remboursement des intérêts de la dette	331 300	329 513	-1 787
<b>Epargne brute</b>	<b>503 303</b>	<b>1 173 603</b>	<b>670 299</b>
Remboursement du capital de la dette	737 000	736 191	-809
<b>Epargne nette</b>	<b>-233 697</b>	<b>437 411</b>	<b>671 108</b>



**L'épargne brute**, appelée également capacité d'autofinancement brute, correspond à la différence entre l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement.

En 2016, les efforts réalisés par la commune ont permis de retrouver une épargne brute de 1.173.603€ soit une augmentation de 29% par rapport à 2015.

**L'épargne nette**, ou capacité d'autofinancement nette, correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital des emprunts. Elle mesure la capacité de la commune à financer ses investissements par des ressources propres.

L'épargne nette 2016 s'élève à 437.411€ soit une progression de près de 50% par rapport à 2015.

Par ailleurs, il est important de souligner la forte progression de l'épargne entre le vote du budget et le 31 décembre 2016 (+670.000€). Ceci est la répercussion directe de la perception de recettes de fonctionnement inattendues (droits de mutation, CAF etc.) ainsi que des efforts d'économies faits par les services sur les dépenses de fonctionnement.

# BUDGET EAU

## Présentation synthétique du Compte Administratif 2016

		Dépenses	Recettes
<b>Réalisations</b> <b>exercice</b>	fonctionnement	171 095,50	375 011,82
	investissement	485 584,47	173 458,76
<b>Reports</b> <b>N-1</b>	fonctionnement	0,00	1 298 509,50
	investissement	0,00	151 309,80
<b>Total</b>		<b>656 679,97</b>	<b>1 998 289,88</b>
<b>Restes à réaliser</b>	investissement	191 718,70	0,00
<b>résultat</b> <b>cumulé</b>	fonctionnement	171 095,50	1 673 521,32
	investissement	677 303,17	324 768,56
<b>Total</b>		<b>848 398,67</b>	<b>1 998 289,88</b>
<b>solde à reporter n+1</b>			<b>1 149 891,21</b>

### Dépenses d'équipement :

- Les dépenses réalisées sont de 377.105€ :
  - Acquisition de parcelles à l'euro symbolique : 2€ ;
  - Protection du puits des Sénès : 101.503€ ;
  - Chemin de la colline (extension) : 10.211€ ;
  - Rue Paul Arène (dévoisement conduite) : 51.217€ ;
  - Les Penchiers (remplacement canalisations) : 152.622€ ;
  - Ma Verte Vallée (travaux de dévoisement de canalisations) : 61.550€
- Les restes à réaliser s'élèvent à 191.719€.

N°	Libellé	Dépenses	Recettes
1	Acquisition de parcelles à l'euro symbolique	2	
2	Protection du puits des Sénès	101 503	
3	Chemin de la colline (extension)	10 211	
4	Rue Paul Arène (dévoisement conduite)	51 217	
5	Les Penchiers (remplacement canalisations)	152 622	
6	Ma Verte Vallée (travaux de dévoisement de canalisations)	61 550	
<b>Total</b>		<b>377 105</b>	

### Fonctionnement :

- La surtaxe communale perçue en 2016 au titre de la consommation 2015 est de 382.015€ (379.335€ perçus en 2015).
- Le montant de la surtaxe communale s'élève sur cette période à 0,70€/m3. Ce montant a été diminué et fixé à 0,56€/m3 à compter du 1er janvier 2016 (pour les consommations à partir du 1er janvier 2016, soit les sommes reversées à la commune en 2017).

# BUDGET ASSAINISSEMENT

## Présentation synthétique du Compte Administratif 2016

		Dépenses	Recettes
<b>Réalisations exercice</b>	fonctionnement	124 896,88	214 922,77
	investissement	237 889,95	62 678,73
<b>Reports N-1</b>	fonctionnement	0,00	742 570,92
	investissement	0,00	126 280,45
Total		362 786,83	1 146 452,87
<b>Restes à réaliser</b>	investissement	327 096,18	0,00
<b>résultat cumulé</b>	fonctionnement	124 896,88	957 493,69
	investissement	564 986,13	188 959,18
Total		689 883,01	1 146 452,87
<b>solde à reporter n+1</b>			<b>456 569,86</b>

### Dépenses d'équipement :

- Les dépenses réalisées sont de 224.990€ :
  - Les Bartavelles (extension du réseau) : 203.191€ ;
  - Place du marché (création regard): 6.540€ ;
  - Relevés topographiques chemin de la Tour/rue Pierre Curie/l'Enclos/les Bartavelles : 15.259€.
- Les restes à réaliser s'élèvent à 327.096€.

### Fonctionnement :

- La surtaxe communale perçue en 2016 au titre de la consommation 2015 est de 140.590€ (135.564€ perçus en 2015).
- Le montant de la surtaxe communale est identique aux exercices antérieurs et s'élève à 0,30€/m3.

Dépenses d'équipement réalisées :	1 559 987,26 €
Estimation restes à réaliser :	623 706,33 €
Soit un total dépenses d'équipement :	2 183 693,59 €

**SERVICES GENERAUX (0):** 177 277,13 € 8,12%

Réalisations :	95 816,38 €	Restes à réaliser :	81 460,75 €
<b><u>Informatique :</u></b>		<b><u>Informatique et téléphonie :</u></b>	
Acquisition d'un photocopieur couleur	13 395,60 €	Serveur HP	2 832,00 €
Acquisition de disques durs pour sécurisation	1 034,40 €	10 tablettes + étuis	1 992,00 €
Acquisition tablette pour cuisine centrale	192,00 €	Logiciel design Photoshop et Illustrator	2 016,00 €
Acquisition matériel informatique Espace Sainte Christine	2 232,00 €	Ordinateurs	31 176,00 €
Acquisition serveur	21 939,60 €	Sécurisation numérique entre mairie et ctm	18 326,95 €
Logiciel DXO service communication	180,00 €	9 téléphones mobiles	702,00 €
Licence logiciel PM	120,00 €		
Licence site GEODP	3 336,00 €	<b><u>Aménagement :</u></b>	
		PLU	20 235,00 €
<b><u>Aménagement :</u></b>		Numérisation	2 196,00 €
PLU	20 244,94 €		
Reprise du dossier de la loi sur l'eau étude hydrologique et hydraulique	5 400,00 €	<b><u>Mobilier :</u></b>	
Audit télécommunication	4 700,00 €	Bureaux des Elus, lampes de bureaux	124,80 €
<b><u>Mobilier :</u></b>		<b><u>Divers Matériel :</u></b>	
Achat fauteuils de bureau	1 801,43 €	Bureaux + caissons centre aéré	696,00 €
Achat table	808,82 €	Extincteurs	1 164,00 €
Achat armoires	1 151,29 €		
Achat de deux destructeurs de bureau	768,00 €		
<b><u>Garage :</u></b>			
Achat d'une cuve de transport unicubé	1 071,60 €		

<u>Divers Matériel :</u>	
Acquisition 24 plaques en granit - cimetière	2 412,00 €
Leds illuminations de Noël	1 509,74 €
Achat d'un micro et 4 enceintes pour salle des mariages	1 068,00 €
Achat d'une échelle télescopique pour maintenance climatiseurs	258,28 €
Achats pour le stade (aspirateur+imprimante)	526,00 €
Outils service Bâtiment	700,74 €
Achat meuleuse/visseuse/scie sauteuse/coffret	5 184,42 €
Achat scie circulaire + serre joints	768,64 €
Achat d'un télémètre laser + trépied (service urba)	846,00 €
Achat de clés à chocs (svce garage)	666,41 €
Achat d'un souffleur	225,25 €
Achat 4 marche pied simples accès	500,11 €
Achat d'une machine à café (cabinet du maire)	358,80 €
Achat divers	921,43 €
Achat climatisation locaux (trésorerie)	1 494,98 €

**SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES, CULTURE, INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE, ACTION ECONOMIQUE (1+3+5+9) :** 310 585,16 € 14,22%

**SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES (1) :** 22 422,64 € 1,03%

Réalisations :	20 928,60 €	Restes à réaliser :	1 494,04 €
<u>Police municipale :</u>		<u>Police municipale :</u>	
Achat de 5 gilets pare balles	2 010,00 €	3 radios portatives	1 494,04 €
Achat d'un véhicule Peugeot Partner	15 463,80 €		
Equipement rampe + sérigraphie véhicule Renault Kangoo	2 014,80 €		
Caméra parking Rezzonico Fournitures et pose	1 440,00 €		

CULTURE (3) :

197 083,72 € 9,03%

Réalisations :	197 083,72 €	Restes à réaliser :	0,00 €
<b><u>Pôle administratif et culturel :</u></b>			
Achat d'armoires salle Vérane +Salon Baboulène	883,20 €		
Achat petit matériel : Clés radial	752,88 €		
Découpe de Lettres 'HOTEL DE VILLE'	336,48 €		
Travaux - gros œuvre	94 119,50 €		
Travaux - électricité	39 564,07 €		
Travaux - menuiserie bois	27 609,82 €		
Travaux Chauffage Ventilation Climatisation (CVC)	5 817,00 €		
Ascenseur	2 617,87 €		
Mission Maître d'œuvre	10 074,16 €		
<b><u>Eglise :</u></b>			
Participation Travaux de sonorisation église :	7 500,00 €		
Chauffage Presbytère (Remplacement d'un aérotherme à Gaz)	3 236,74 €		
Installation horloge mère + commande cadran	4 572,00 €		

INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE (5) :

87 340,26 € 4,00%

Réalisations :	44 693,26 €	Restes à réaliser :	42 647,00 €
<b><u>Aire d'accueil des gens du voyage</u></b>			
Participation 2015	42 647,00 €		42 647,00 €
<b><u>Bureau Municipal de l'Emploi</u></b>			
Achat climatiseur	2 046,26 €		
<b>ACTION ECONOMIQUE (9) :</b>			
Réalisations :	0,00 €	Restes à réaliser :	3 738,54 € 0,17%
		<b><u>Aides au commerce :</u></b>	3 738,54 €
		Subventions Fisac	3 738,54 €

**ENSEIGNEMENT ET FORMATION/SPORTS ET JEUNESSE/FAMILLE (2+4+6):**

401 450,21 € 18,38%

**ENSEIGNEMENT ET FORMATION (2) :**

52 283,19 € 2,39%

Réalisations :	46 285,59 €	Restes à réaliser :	5 997,60 €
<b>Cuisine centrale :</b>		<b>Ecoles :</b>	
Essoreuse à Salade	2 943,00 €	Mistral - Fourniture et pose portes alu	5 997,60 €
Ouvre boîte en acier	312,31 €		
Achat d'un chariot à débarrasser en inox	952,67 €		
Achat armoire de transfert chaud	2 694,00 €		
Plateaux repas Baby 3 compartiments	644,76 €		
<b>Ecoles :</b>			
Achat de mobilier scolaire	5 930,69 €		
Mistral - Dépose faux plafond	1 727,48 €		
Jean Moulin - Table de projection + vidéo projecteur	758,30 €		
Mistral - Travaux d'accessibilité	10 580,93 €		
Mistral - Fournitures et pose vidéophone + wc	6 741,44 €		
Mistral- Fournitures et pose portes Alu	13 000,01 €		

**SPORTS & JEUNESSE (4) :**

339 714,43 € 15,56%

Réalisations :	338 570,60 €	Restes à réaliser :	1 143,83 €
<b>Stade Jean Murat :</b>		<b>Centre aéré</b>	
Honoraire architectes (hangar+bureau)	2 640,00 €	Tables pliantes	348,53 €
Annonce pour remplacement du Gazon Synthétique	864,00 €	Sono	345,60 €
Pose groupe électropompe et filtration	5 082,00 €	3 banquettes	449,70 €
Remplacement gazon synthétique	322 022,40 €		
<b>Autres équipements sportifs :</b>			
Regénération courts de Tennis en béton poreux	6 960,00 €		
<b>Cuisine centrale :</b>			
Chariot pour plateaux aiguiser électrique	682,24 €		
<b>Centre aéré :</b>			
Achat TV, lecteur blue ray , Kodak	319,96 €		

**FAMILLE (6) :**

9 452,59 € 0,43%

<b>Réalisations :</b>	<b>9 452,59 €</b>	<b>Restes à réaliser :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Crèches</b>			
Achat de 3 sièges auto	95,70 €		
Achat d'une piscine à ballles	509,00 €		
Achat de lits couchettes empilables	273,70 €		
Achat de 2 poussettes	574,20 €		
Pose chaudière Espace Petite enfance	7 999,99 €		

**AMENAGEMENT & SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT + LOGEMENT (7+8) :**

1 294 381,09 € 59,27%

**LOGEMENT (7) :**

0,00 € 0,00%

<b>Réalisations :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Restes à réaliser :</b>	<b>0,00 €</b>
-----------------------	---------------	----------------------------	---------------

**AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT (8) :**

1 294 381,09 € 59,27%

<b>Réalisations :</b>	<b>807 156,52 €</b>	<b>Restes à réaliser :</b>	<b>487 224,57 €</b>
<b>Collecte et traitement des ordures ménagères :</b>		<b>Equipements de voirie :</b>	
Achat dispositifs enterrés + mécanismes :	59 208,12 €	Signalisation	2 462,24 €
		10 bornes tronçoniques	1 680,00 €
<b>Equipements de voirie :</b>		<b>Voirie communale et routes :</b>	
Panneaux de signalisation	1 564,20 €	Chemin des Lingouste / géomètre	811,20 €
Panneaux de signalétique directionnelle	17 999,76 €	Déplacement réseau aérien av des laugiers	1 338,08 €
Achat de panneaux signalétiques	2 985,18 €	Extension réseaux 21 avenue des Aiguiers	5 836,45 €
Achat embases de potelet + rondelles	882,00 €	Alimentation ERDF chemin de Sainte Christine	9 127,87 €
Achat de 2 buts de basket pour le mini stade	1 284,20 €	Travaux av Marcel Pagnol + rue Charieux	9 870,90 €
<b>Voirie communale et routes :</b>		Travaux chemin des Laugiers	94 314,00 €
Plan et état des Lieux chemin des Penchiers	4 608,00 €	Travaux avenue de la Liberté	2 808,00 €
Plan et état des Lieux chemin des Fillols	3 840,00 €	Désamiantage garage avenue de la Liberté	13 116,00 €
Plan et état des Lieux chemin des Pachiquous	3 456,00 €	Surcharge foncière création logements sociaux	69 000,00 €

Alignement extension de route chemin de la Tour	1 056,00 €	Relève état des lieux parcelles	1 536,00 €
Travaux parking Poncey	5 737,48 €		
Travaux parking Félix Gras	6 442,39 €	<b>Acquisition :</b>	
Travaux parking Henri Fabre	11 912,40 €	Acquisition parcelle propriété Gautier	3 000,00 €
Travaux parking Croussillat	5 863,99 €	Frais de notaire acquisition de parcelles	4 999,99 €
Borne Vesta Rétractable avec Verins à Gaz	1 128,00 €	Acquisition parcelle propriété Chevillotte	22 000,00 €
Extension du réseau chemin des Andues	6 584,09 €	Indemnité acquisition parcelle	2 000,00 €
Extension réseau avenue Marcel Pagnol	11 165,74 €		
Travaux canal des arrosants Les Laugiers	28 396,69 €	<b>Eclairage public :</b>	
Assistance foncière	12 142,08 €	Pont Neuf - mise en éclairage	5 237,35 €
Voirie Trottoir Mignan	33 474,02 €	Eclairage public rue Charleux / Parking Pagnol	1 222,82 €
Acquisition euro symbolique parcelle pour élargissement chemin de la Tour	1,10 €		
		<b>Square Eugène et Walda Viès :</b>	
<b>Square Eugène et Walda Viès :</b>		Intégration réseaux électriques	30 125,00 €
Diagnostic amiante démolition 6 garages	1 328,62 €	Achat de 3 arbres	1 697,81 €
Disimulation réseaux 11 av des aiguiers	1 421,20 €		
Enduit façades	6 732,00 €	<b>Les Laugiers Sud :</b>	
Terrassement et pose de containers enterrés	23 083,20 €	Etudes	53 700,00 €
Démolition Mur Boulodrome	3 422,40 €		
Travaux pour suppression branchement gaz 18 avenue des Aiguiers	1 650,31 €	<b>Autres opérations d'aménagement urbain :</b>	
Travaux de voirie (EUROVIA)	209 419,60 €	Subventions façades	3 430,00 €
Acquisition statue Béton Square Eugène et Walda VIES	11 000,00 €	Assistance MO création ZAC	22 530,00 €
Fourniture et pose d'une fontaine	600,00 €	OPAH Divers dossiers	125 380,86 €
Mise en éclairage	12 695,28 €		
		<b>Trompe l'œil :</b>	
Réalisation d'un trompe l'œil rue Guibaud	27 000,00 €		
		<b>Les Laugiers Sud :</b>	
Etude Tranche conditionnelle Les Laugiers Sud	11 820,00 €		
Annonce réalisation aménagement Zac des Laugiers Sud	1 080,00 €		
Parution Appel d'offre Aménagement Ecoquartier	2 642,40 €		
		<b>Autres opérations d'aménagement urbain :</b>	

Subventions façades	7 302,00 €
<b><u>Espaces verts :</u></b>	
Achat d'un souffleur à dos	679,78 €
<b><u>Divers :</u></b>	
Frais de notaire suite à la vente	622,60 €
Etat des lieux création aire de jeux - Le village	7 680,00 €
Rénovation éclairage tirage de câble	5 233,20 €
Remplacements poteaux	8 774,91 €
<b><u>Les Fillols</u></b>	
Déplacement poteau bois chemin des Fillols	1 400,40 €
Travaux de voirie et réseaux divers 1er partie	143 866,38 €
<b><u>Acquisitions</u></b>	
Acquisition parcelles chemin des anducs	45 000,00 €
Acquisition de parcelles propriété Gautier	60 000,00 €

